

Grève

Dans l'annonce du mouvement de grève à l'école de Cambremer paru hier, Jean-Yves Dubourgais, adjoint aux affaires scolaires, précise : « Depuis 2008, les communes ont l'obligation d'assurer un service minimum d'accueil des élèves dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève, si la commune est en mesure d'accueillir les enfants en respectant les normes d'accueil. La commune n'étant pas en mesure de répondre à cette exigence, l'ensemble des établissements scolaires est fermé jeudi. »